

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2015

---

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS317

présenté par

M. Vercamer, M. Morin et M. Richard

-----

### ARTICLE 49

À la première phrase de l'alinéa 53, après le mot :

« sociale, »

insérer les mots :

« et après avis des organisations nationales les plus représentatives des établissements de soins de suite et de réadaptation, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à associer l'ensemble des acteurs du secteur à la maîtrise de la gestion de la liste des spécialités pharmaceutiques dispensées aux patients pris en charge dans les établissements de santé prévue par le présent article.